



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 09 décembre 2025

Présents : M. Yves PERRET – M. Jérémy GROSBOT – M. Alexandre BARBARET – Guillaume GEOFFRAY – M. Anthony CHAMPELEY – Mme Jacqueline PIPERINI – Marie-Christine CUTURIER

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Jérémy GROSBOT

Ouverture de la séance à 21h30.

Avant cela, Madame Stephanie BARTHELAT et Monsieur Pierre VERGIAT de l'entreprise EDF sont venus nous présenter un projet qui est proposé dans les communes rurales : mettre des panneaux solaires sur des parcelles agricoles de sorte que les panneaux produisent de l'électricité tout en gardant la parcelle agricole exploitable, que se soit pour de la culture ou de l'élevage.

Monsieur Anthony CHAMPELEY a demandé si des phases de tests avaient été faites en amont. Il a été répondu par l'affirmatif. Depuis 2019 des tests sont effectués sur Luzerne et les résultats sont concluants. Pour les cultures, suite à la loi APER, les recherches sont toujours en cours, dues à l'ombrage des panneaux.

L'entreprise EDF demande un accord de principe par délibération aux communes afin de préciser leurs études car il faudrait 15 Méga Watt minimum pour ce projet soit l'équivalent de 30 Hectares de terrain. Il y aurait un avantage fiscal pour les communes les EPCI et les départements. Bien évidemment un loyer sera perçu par l'agriculteur pour l'occupation du droit du sol.

Madame Jacqueline PIPERINI demande où se situe la fabrication de panneaux. Il est répondu que c'est plutôt la compétence des américains ou des chinois.

Monsieur Alexandre BARBARET demande le devenir du projet une fois les 40 ans passés. Il est déclaré qu'il y avait deux solutions : soit un changement des panneaux, soit un retrait des panneaux avec remise en l'état de la parcelle et ladite parcelle continuerait sa production agricole.

Il a été demandé si les ondes magnétiques gênaient les animaux. Il a été répondu que les ondes étant en champ continue, il n'y avait aucun problème. De plus les fils sont enterrés à plus de 80 cm de profondeur, empêchant ainsi les problèmes avec les animaux.

Monsieur le Maire demande si Challes serait la première commune test. Il est répondu par la négative avec des exemples de plusieurs village dans plusieurs départements, mais qu'elle serait la première dans le département si accord.

Ensuite, Monsieur Lucas MAIZENAY est venu nous présenter le projet de la traversée de village avec une réduction de vitesse des véhicules. Les élus ont eu des explications paysagères pour ralentir la circulation

Monsieur Guillaume GEOFFRAY fait remarquer que dans le projet, la route déjà étroite va rétrécir. Monsieur Lucas MAIZERAY confirme cela, mais qu'il resterait suffisamment de place pour le passage de matériels agricoles.

Il a été conseillé de faire appel à un paysagiste concepteur qui fera office d'architecte afin d'avoir un objectif de travaux inférieur à 40 000,00 € HT pour éviter les appels d'offres et que le paysagiste concepteur définisse les aménagements peu coûteux. Un projet semblable à Artemarre est en cours. Monsieur le Maire demande la démarche d'approbation. Monsieur Lucas MAIZENAY cite le nom de Monsieur SIRON, le responsable sur notre secteur.

1. Approbation du procès-verbal.

Approbation du procès-verbal du 04/11/2025.

Monsieur le Maire annonce que Madame Amandine MOREAU a présenté sa démission récemment.

Madame Jacqueline PIPERINI et Madame Marie-Christine CUTURIER souhaitent que cette phrase soit corrigée « Il suffisait de scinder la fosse septique » car il s'agit de schunter et non scinder.

Madame Marie Christine CUTURIER souhaite également qu'une modification soit apportée au point N° 5 sur le transfert de compétence à la communauté de communes « De plus, et pour rappel, conformément à l'article L.2226-1 du CGCT, la gestion des eaux pluviales est une compétence distincte de la compétence « assainissement collectif ». Elle relève de la compétence **de la commune** »



Madame Jacqueline PIPERINI souhaite rajouter certaines choses qui sont refusées par Monsieur le Maire car elles sont jugées incorrectes à l'heure d'aujourd'hui et induiraient les habitants en erreur.

Madame Jacqueline PIPERINI refuse de signer le dernier procès-verbal qu'elle juge incorrect sur certains points

2. Délibération pour la régularisation de la taxe de ressource en eau pour 2025

M. le Maire explique au conseil municipal qu'un courrier a été reçu en décembre 2024 demandant d'instaurer les tarifs de la ressource en eau qui remplace la redevance pollution et modernisation avant le 31 décembre 2024. Malheureusement, cette délibération n'a pas été prise. Les factures d'eau ont été éditées et un mail de notre conseiller au décideurs locaux nous demande de réguler cela ce soir, afin que les factures se fassent dans la légalité. La fixation de ce tarif serait de 0,43 €/m³.

Monsieur Guillaume GEOFFRAY demande si cela est obligatoire. Il est répondu par l'affirmatif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à bulletin secret, à l'unanimité décide de mettre la taxe de la redevance à 0,43 €/m³

3. Programme de coupe 2026 (ONF)

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Anthony AUFFRET de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en état d'assiette en forêt communale relevant du Régime Forestier.

L'état d'assiette proposé se traduit comme ci-dessous :

Forêt de : **CHALLES-LA-MONTAGNE**

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
7	TS	79	1,5	2026	2026							☒

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR Irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération

(2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

(3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression

(4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

Madame Jacqueline PIPERINI demande si le système de communication sera le même que l'année dernière. Il est répondu par l'affirmatif vu que la délivrance concerne des coupes pour les habitants.

Le programme de coupe est accepté, à bulletin secret et à l'unanimité.

4. Echange sur le cimetière

Monsieur le Maire a mis sur la table le sujet du cimetière car il rencontre quelques problèmes. Les concessions sans contrat sont toujours en cours. Il est expliqué que la première chose que veut la commune c'est d'avoir la copie du contrat et non de faire la procédure de reprise.

Il y a eu un administré qui est venu à la mairie car une tombe est penchée et empêche le nettoyage et l'entretien de la tombe voisine. Une personne a été identifiée comme ayant-droit et sera contactée.

Il est rappelé également que depuis la loi de 2008, la présence d'un ossuaire est obligatoire. En juin 2022, Monsieur Jérémie GROSBOT, à l'époque 1^{er} adjoint, avait fait des devis. Il est demandé de réactualiser les devis et de les soumettre au conseil.



De plus, Madame Jacqueline PIPERINI demande que des cavurnes soient présents dans le cimetière communal. Il est demandé de mettre dans le plan, que le règlement sera révisé et le prix étudié pour un prochain conseil municipal. Il est demandé ce qu'est une cavurne. Il est déclaré que la cavurne se trouve être une concession pour urne. C'est une alternative pour éviter aux personnes de prendre une concession funéraire pour ne mettre qu'une urne.

Madame Jacqueline PIPERINI demande que les poubelles du cimetière soient visitées car du verre est présent dans les poubelles autres. Elle demande qu'une benne en verre soit mis dans le parking du cimetière. Cette idée est refusée car il suffit d'harmoniser les poubelles avec l'aide des élus et pour les pots en terres, voir comment les mettre en déchetterie, ou pour le verre dans les bennes appropriées sur le parking de la salle des fêtes.

5. Questions Diverses / Informations :

- ✓ **Date du prochain conseil municipal (24 février 2026) :** le premier conseil municipal de 2026 portera sur le budget avant les élections.
- ✓ **Journal la gazette :** il a été décidé de faire une nouvelle gazette mais après les élections municipales.
- ✓ **Vœux du maire (18 janvier 2026) :** la préparation des vœux est en cours
- ✓ **Repas seniors (24 janvier 2026) :** Monsieur le Maire a demandé un devis à l'auberge du Suran. Madame Jacqueline PIPERINI interpelle sur le fait de faire travailler les restaurateurs de la communauté de communes. Monsieur le Maire déclare que vu la réception des restaurants vis-à-vis de la demande, il est préférable de prendre un restaurant qui accepte la commune, qui soit raffiné et pour un prix correct. D'autres devis seront faits.
- ✓ **Voir commission communication (Illiwap, site) :** Les administrés ont fait des remarques sur le site internet. En effet, plusieurs informations ne sont pas à jour comme le conseil municipal, etc. Cette année, la commune a privilégié Illiwap au site internet. Des solutions sont proposées afin que le site internet et Illiwap ne se copient pas.
- ✓ **Situation des commissions :**
 - **Bâtiments :** Le crépis de la mairie est en cours et il se trouve que les chéneaux ont des problèmes d'évacuation et mettraient à mal la nouvelle façade. L'entreprise CALIS nous propose un devis complémentaire pour 9 408 € TTC afin de remplacer les chéneaux de diamètre 80 par des diamètre 100. Un autre devis a été demandé mais beaucoup plus cher. De plus, des bordures seront en réfection ainsi qu'un béton pour que les locataires ne soient pas empêchés d'accéder à leur boîte aux lettres. Divers devis vont être demandés.
Les monuments ainsi qu'une partie du mur du cimetière seraient aussi en projet.
 - **Incendie :** L'entreprise Labaronne Citaf interviendra prochainement.
 - **BUCOPA :** une révision du SCOT - BUCOPA a lieu. Deux réunions publiques ont eu lieu. Madame Jacqueline PIPERINI déplore que la communauté de communes ne pense pas à notre village mais met en évidence les principes de covoiturage mis en place par le COCON.



✓ Questions et informations diverses :

- La commission Communale des impôts directs doit se réunir avant fin janvier.
- Une autre méthode d'organisation entre les élus et la secrétaire a été mis en place (tableau).
- Une réunion des secrétaires de la CCRAPC a eu lieu et une présentation des défricheurs a été faite sur leur rôle et les différents travaux qu'ils peuvent faire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Le Maire
Yves PERRET

